

L'Anse-Saint-Jean, le 27 mars 2017.

Je, soussigné, par les présentes, certifie que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance. Daniel Corbeil, secrétaire trésorier /directeur général.

\_\_\_\_\_ Daniel Corbeil, DG/ Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le lundi 27 mars à 17h00, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents :           Monsieur Marcellin Tremblay  
                                  Monsieur Yvan Côté  
                                  Monsieur Victor Boudreault  
                                  Monsieur Éric Thibeault

Sont absents :            Monsieur Anicet Gagné  
                                  Monsieur Graham Park

087-2017  
OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par, appuyé par

088-2017  
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement d'emprunt 17-334 dans le cadre du programme PRIMEAU
4. Période de question
5. Levé de l'assemblée.

089-2017  
ADOPTION DU RÈGLEMENT 17-334 POUR UN EMPRUNT DE 310 000\$ DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRIMEAU

ATTENDU qu'une demande de participation financière dans le programme PRIMEAU pour le projet d'assainissement des eaux usées a été acheminée et acceptée par le gouvernement du Québec en date du 26 janvier 2017 « annexe A » ;

ATTENDU que dans le volet 1 du programme PRIMEAU une participation financière de 50% est prévue pour les études préliminaires, plans et devis appel d'offres de service professionnels ;

ATTENDU que les plans et devis préliminaires doivent à être effectués et payés afin faire la réclamation auprès du MAMOT et obtenir le remboursement des sommes prévues ;

ATTENDU que la municipalité ne dispose pas de la liquidité nécessaire pour payer le coût des services professionnels en attente de la participation financière du gouvernement ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de

la séance extraordinaire du conseil de la municipalité d l'Anse-Saint-Jean tenu le 20 mars 2017 ;

À CES CAUSES, le conseil de municipalité d l'Anse-Saint-Jean décrète ce qui suit

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement 17-334 décrétant un emprunt et une dépense de 310 000\$ pour les services professionnels concernant la préparation de plans et devis pour les nouvelles installations de traitement des eaux usées.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

090-2017

#### FERMETURE DE LA SÉANCE

propose la fermeture de la séance à 17h10

---

Monsieur Daniel Corbeil, secrétaire trésorier / directeur général

---

Monsieur Lucien Martel, maire

*« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*